



Section de Nouvelle-Calédonie

Comité Technique Local du 14 juin 2019

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le 29 mai 2019, vous avez informé un agent que dorénavant, les personnels qui devront se rendre en métropole pour y suivre un cycle de formation suite à une réussite à un concours, un examen professionnel ou à l'inscription sur une liste d'aptitude ne seront plus indexés.

Vous avez décidé de la même manière que les agents en durée de séjour qui prendront des congés accolés au congé administratif seront également désindexés pendant ces congés.

FO-DGFIP condamne vivement ces mesures et conteste les arguments avancés pour justifier ces décisions, lourdes de conséquence pour les agents concernés.

FO-DGFIP dénonce la brutalité de ces mesures qui mettent les agents devant le fait accompli sans aucune concertation préalable, mesures d'autant plus injustes et discriminatoires qu'elles ne semblent concerner que les agents des Finances Publiques.

FO-DGFIP exige le retrait de ces nouvelles mesures et le retour, pour ces agents, à une rémunération pleine et entière qui prend en compte le coefficient d'indexation tant que ces agents continuent d'être gérés par la DFIP de Nouvelle-Calédonie, dans laquelle ils demeurent affectés jusqu'à la fin de leur formation ou de leur séjour.

FO-DGFIP met en garde la direction générale des finances publiques si de telles mesures devaient persister et s'étendre à l'ensemble de la fonction publique d'Etat outre-mer, avec les risques d'une explosion sociale et des conséquences qui en découleraient.

Les élus **FO-DGFIP** au CTL de Nouvelle-Calédonie